

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

2016-09-12

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue à 19 h le 12 septembre 2016 à la salle du conseil au 4765, chemin de Capelton, Canton de Hatley

SONT PRÉSENTS la conseillère et les conseillers suivants : Madame Sylvie Cassar, Messieurs Patrick Clowery, Claude B. Meilleur, Guy Larkin, Jacques Bogenez et Vincent Fontaine,

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Monsieur Martin Primeau,

EST AUSSI PRÉSENTE Liane Breton, directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 1^{er} août 2016
4. Suites du procès-verbal du 1^{er} août 2016
5. Période de questions des citoyens et visiteurs
6. Adoption du règlement n° 2016-09 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés (ées)
7. Adoption du règlement n° 2016-10 modifiant le règlement n° 2014-02 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus (es)
8. Contrat d'assurances - modifications
9. Subvention aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2016-2017
10. Appui pour l'Abbaye St-Benoit
11. Approbation du montage financier pour la subvention Canada 150
12. Engagement municipal pour une vocation communautaire de l'infrastructure visée par la demande d'aide financière
13. Avis de motion, règlement n° 2016-11 relatif au plan d'urbanisme
14. Avis de motion, règlement n° 2016-12 relatif au règlement de zonage
15. Avis de motion, règlement n° 2016-13 relatif au règlement de lotissement
16. Adoption du premier projet règlement n° 2016-11 relatif au plan d'urbanisme
17. Adoption du premier projet règlement n° 2016-12 relatif au règlement de zonage
18. Adoption du premier projet règlement n° 2016-13 relatif au règlement de lotissement
19. PIIA, 6, chemin Kingdom
20. PIIA, 6170, chemin Stafford
21. Soumission de fournitures et disposition des conteneurs
22. Mandat de signatures entente Ville de Sherbrooke branchement d'égouts secteur Belvédère Heights
23. Avis de motion règlement n° 2016-14 relatif à la création d'un fonds de roulement
24. Chemin Highland
25. Adoption de la politique administrative ADM VIII
26. Location de camion de déneigement
27. Subvention aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019
28. Adoption des comptes à payer
29. Correspondance
30. Divers
31. Clôture de la séance

16-09-12.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire suppléant constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

16-09-12.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

- 16-09-12.03** **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} AOUT 2016**
- IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY**
- ET RÉSOLU** le procès-verbal du 1^{er} août 2016 soit adopté tel que présenté.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
-
- 16-09-12.04** **SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} AOUT 2016**
- Aucune suite
-
- 16-09-12.05** **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET VISITEURS**
- Monsieur Losito est présent et demande une nouvelle signalisation sur sa rue. Monsieur Primeau lui indique qu'il ira visiter les lieux avec lui prochainement.
- Monsieur Gaston Béland du 84 rue de la Chaumière demande si son dossier est présenté ? La réponse est oui, le dossier est dans le nouveau règlement relatif au plan d'urbanisme.
-
- 16-09-12.06** **ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2016-09 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS (ÉES)**
- IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**
- ET RÉSOLU d'**adopter le règlement n° 2016-09 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés (ées).
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
-
- 16-09-12.07** **ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2016-10 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS (ES)**
- IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR**
- ET RÉSOLU d'**adopter le règlement n° 2016-10 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
-
- 16-09-12.08** **CONTRAT D'ASSURANCES – MODIFICATIONS**
- ATTENDU Qu'**à la suite du démantèlement de la bâtisse abritant le réservoir d'eau potable situé au 154, chemin Hatley Acres et le poste de pompage du lac (eau brute), il y a lieu d'enlever ces DEUX (2) emplacements à notre couverture assurance;
- PAR CONSÉQUENT**
- IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**
- ET RÉSOLU QUE** la municipalité informe la MMQ que ces DEUX (2) emplacements cités plus haut ne font plus partie des infrastructures nécessitant une couverture assurance, ces infrastructures étant démolies.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

16-09-12.09

SUBVENTION AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL 2016-2017

ATTENDU Qu'à la suite de l'information reçue que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec offre à la municipalité une subvention de QUINZE MILLE NEUF CENT QUATRE DOLLARS (15 904 \$);

ATTENDU QUE cette subvention est allouée cette année dans le cadre du programme d'Aide à l'amélioration du Réseau Routier Municipal 2016-2017;

ATTENDU QUE cette subvention n'est valable que pour la durée de l'exercice financier 2016-2017;

ATTENDU QUE la municipalité doit affecter cette subvention à des travaux précis sur son territoire et que ces travaux ne doivent pas faire l'objet d'aucune autre subvention;

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR

ET RÉSOLU QUE la municipalité informe le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins de la Ritournelle, de l'Auberge, du chemin Lac et chemin Rodgers, pour un montant CENT CINQ MILLE DOLLARS (105 000 \$) dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins mentionnés pour un montant subventionné de QUINZE MILLE NEUF CENT QUATRE DOLLARS (15 904 \$) pour l'année budgétaire 2016-2017 .

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-09-12.10

APPUI POUR L'ABBAYE ST-BENOIT

ATTENDU QUE l'abbaye de Saint-Benoît-du-Lac, monastère des moines bénédictins, lieu d'accueil, havre de paix et de ressourcement, constitue un élément phare du patrimoine de la MRC Memphrémagog dont la localisation, l'architecture et la vocation en font un emblème exceptionnel pour notre région;

ATTENDU QUE l'abbaye, depuis plusieurs années, est l'emblème de la région des Cantons-de-l'Est au niveau touristique et le cœur même du logo de la MRC de Memphrémagog;

ATTENDU QUE l'abbaye a su, à travers le temps, conserver sa vocation première, tout en attirant plus de DEUX CENT MILLE (200 000) touristes annuellement et en développant des produits agroalimentaires de son terroir de haute renommée;

ATTENDU QUE l'abbaye de Saint-Benoît-du-Lac, qui fait partie des éléments patrimoniaux parmi les territoires d'intérêt historique au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC, entend mener d'importants travaux de réfection à divers bâtiments dont certains datent de plus de SOIXANTE-QUINZE (75) ans;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité du Canton de Hatley juge indispensable la réalisation des travaux projetés par l'abbaye afin de conserver ce joyau architectural et patrimonial que constitue l'ensemble des bâtiments sur le site;

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY

ET RÉSOLU Que le conseil municipal de la municipalité du Canton de Hatley avec la MRC de Memphrémagog appuient les demandes d'aide adressées au Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ) et au ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) afin de réaliser les

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

travaux de réfection à l'ensemble architectural que constituent les bâtiments composant l'abbaye de Saint-Benoît-du-Lac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-09-12.11

APPROBATION DU MONTAGE FINANCIER POUR L'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE DE CANADA 150

ATTENDU Qu'à la suite de la demande d'aide financière au Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150, il y a lieu d'approuver le montage financier préparé en fonction des éléments connus en ce moment pour nos futurs locaux communautaires;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

ET RÉSOLU QUE la municipalité informe Développement économique Canada pour les régions du Québec responsable du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150, qu'elle approuve le montage financier pour la demande de subvention projet numéro 400051124;

ET RÉSOLU QUE la municipalité mandate la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-09-12.12

ENGAGEMENT MUNICIPAL POUR UNE VOCATION COMMUNAUTAIRE DE L'INFRASTRUCTURE VISÉE PAR LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU Qu'à la suite de la demande d'aide financière au Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150, il y a lieu que la municipalité s'engage à ce que l'infrastructure visée par la demande d'aide financière aura une vocation communautaire à la fin du projet;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

ET RÉSOLU QUE la municipalité confirme à Développement économique Canada pour les régions du Québec responsable du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150, que l'infrastructure visée par la demande d'aide financière aura une seule et unique vocation soit d'être communautaire et qu'elle sera ouverte et accessible au public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-09-12.13

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 2016-11

Avis de motion est donné par **JACQUES BOGENEZ** que sera adopté à une séance ultérieure le règlement n° 2016-11 relatif au plan d'urbanisme.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

16-09-12.14

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 2016-12

Avis de motion est donné par **VINCENT FONTAINE** que sera adopté à une séance ultérieure le règlement n° 2016-12 relatif au zonage.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

16-09-12.15

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 2016-13

Avis de motion est donné par **VINCENT FONTAINE** que sera adopté à une séance ultérieure le règlement n° 2016-13 relatif au lotissement.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

16-09-12.16

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 2016-11

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le premier projet du règlement n° 2016-11 modifiant le plan d'urbanisme.

Une assemblée de consultation sera tenue le 28 septembre à 19 h pour expliquer la teneur du règlement n° 2016-11 relatif au plan d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-09-12.17

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 2016-12

IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le premier projet du règlement n° 2016-12 modifiant le règlement de zonage.

Une assemblée de consultation sera tenue le 28 septembre à 19 h pour expliquer la teneur du règlement n° 2016-12 relatif au règlement de zonage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-09-12.18

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 2016-13

IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le premier projet du règlement n° 2016-13 modifiant le règlement de lotissement.

Une assemblée de consultation sera tenue le 28 septembre à 19 h pour expliquer la teneur du règlement n° 2016-13 relatif au règlement de lotissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

16-09-12.19

PIIA, 6, CHEMIN KINGDOM

ATTENDU QU'une demande de permis de construction d'un bâtiment accessoire a été déposée concernant la propriété située au 6, chemin Kingdom lot n° QUATRE MILLION VINGT-NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX (4 029 990);

ATTENDU QUE le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR

ET RÉSOLU QU'A la suite de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal accepte la demande de construction d'un bâtiment accessoire au 6, chemin Kingdom.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-09-12.20

PIIA, 6170, CHEMIN STAFFORD

ATTENDU QU'une demande de permis de rénovation d'une résidence unifamiliale a été déposée concernant la propriété située au 6170, chemin Stafford, lot DEUX MILLIONS CENT TRENTE ET UN MILLE TROIS CENT UN (2 131 301);

ATTENDU QUE le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ

ET RÉSOLU Qu'à la suite de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal accepte la demande de rénovation d'une résidence unifamiliale située au 6170, chemin Stafford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-09-12.21

SOUSSION DE FOURNITURES ET DISPOSITION DES CONTENEURS

ATTENDU l'appel d'offres pour une firme offrant la fourniture, le transport et la disposition de conteneurs qui a été fait;

ATTENDU QUE nous avons reçu DEUX (2) soumissions suite à cet appel d'offres soient: Sani-Estrie inc. et Gestion Michel Couture inc.

ATTENDU QUE la firme Sani-Estrie inc., soumissionne pour un montant de MILLE CENT QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (1 190 \$) pour un conteneur de QUARANTE (40) verges cubes, et que la firme Gestion Michel Couture inc. soumissionne pour un montant de NEUF CENT VINGT-QUATRE DOLLARS (924 \$) pour un conteneur de QUARANTE (40) verges cubes;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont conformes;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

QUE la municipalité du Canton de Hatley attribue le contrat fourniture, le transport et la disposition de conteneurs à la firme Gestion Michel Couture inc. pour la somme de NEUF CENT VINGT-QUATRE DOLLARS (924 \$) taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-09-12.22

MANDAT DE SIGNATURE ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À DES BRANCHEMENTS D'ÉGOUT SUR LA CONDUITE DE REFOULEMENT DU SECTEUR BELVÉDÈRE HEIGHTS

ATTENDU QUE Canton de Hatley est propriétaire du poste de pompage Des Cèdres situé sur son territoire et doit en assurer l'exploitation;

ATTENDU QUE le poste de pompage Des Cèdres refoule les eaux usées du secteur Belvédère Heights de Canton de Hatley dans le réseau d'égout de Sherbrooke et que conséquemment Sherbrooke doit intercepter et traiter ces eaux usées pour Canton de Hatley;

ATTENDU QUE Canton de Hatley est propriétaire de la conduite de refoulement du secteur Belvédère Heights jusqu'au point de décharge, situé près du 2426 rue Belvédère Sud, à Sherbrooke (regard n° 32D00079-A);

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente pour encadrer les branchements d'égout sur la conduite de refoulement du secteur Belvédère Heights de Canton de Hatley concernant spécifiquement des bâtiments situés sur le territoire de Sherbrooke.

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR

QUE la Municipalité du Canton de Hatley mandate, le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tout document inhérent à cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-09-12.23

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 2016-14 RELATIF À LA CRÉATION D'UN FONDS DE ROULEMENT

CLAUDE B. MEILLEUR avise par les présentes, que sera présenté pour adoption du conseil le règlement n° 2016-14 relatif à la création d'un fonds de roulement.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

16-09-12.24

CHEMIN HIGHLAND

ATTENDU la demande du Club de Golf de North Hatley soit que la municipalité rétrocède le chemin Highland lot numéro QUATRE MILLIONS TRENTE MILLE CENT VINGT-TROIS n° (4 030 123) au bénéfice des joueurs et du Club de Golf;

ATTENDU QUE la demande de cette rétrocession de terrain a pour effet l'obligation de construire une aire de virage sur le chemin Highland;

ATTENDU QUE la demande de cette rétrocession de terrain a une valeur monétaire et des travaux à exécuter;

ATTENDU QUE la municipalité doit investir et mettre aux normes une bonne partie du chemin Highland qui présente des problématiques d'égouttement d'eaux pluviales;

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ATTENDU la problématique soulevée par notre firme d'assurances relative à la responsabilité civile quant à la circulation automobile, cyclable et piétonne et engage, par le fait même, la municipalité au niveau de la sécurité des usagers;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR SYLKVIE CASSAR DE SURSOIR À LA DÉCISION**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal du Canton de Hatley sursoit à la décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-09-12.25

ADOPTION DE LA POLITIQUE ADMINISTRATIVE ADM VIII

ATTENDU Qu'à la suite de demandes de remboursement pour les activités de loisirs ou culturelles offertes par la municipalité, il a lieu d'adopter une politique administrative soit ADM VIII jointe aux présentes;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

ET RÉSOLU QUE la municipalité adopte la politique administrative ADM VIII relative au remboursement pour les activités de loisirs et culturelles offertes par la municipalité dont copie est jointe aux présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-09-12.26

LOCATION DE CAMION DE DÉNEIGEMENT

ATTENDU l'appel d'offres pour une firme offrant la location de camion pour le déneigement prévu cet hiver en régie pour les saisons 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019;

ATTENDU QUE nous avons reçu UNE (1) soumission suite à cet appel d'offres soit: Transport Jean-Luc Clément inc.;

ATTENDU QUE la firme Transport Jean-Luc Clément inc., soumissionne pour un montant de CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE DOLLARS ET QUATRE-VINGT –DIX-NEUF SOUS (194,99 \$) comme taux horaire pour DEUX (2) camions avec opérateurs le tout pour SEPT CENT HEURES (700 heures) par saison;

ATTENDU QUE la soumission reçue est conforme;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR**

QUE la municipalité du Canton de Hatley attribue le contrat de location de camions de déneigement avec opérateur pour la somme de CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE DOLLARS ET QUATRE-VINGT –DIX-NEUF SOUS (194,99 \$) comme taux horaire, taxes en sus pour les saisons 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 à Transport Jean-Luc Clément inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-09-12.27

SUBVENTION AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL 2016-2017

ATTENDU Qu'à la suite de l'information reçue que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec offre à la municipalité une subvention de HUIT MILLE CENT SOIXANTE-SEPT DOLLARS (8 167 \$) échelonnée sur trois (3) années budgétaires ;

ATTENDU QUE cette subvention est allouée cette année dans le cadre du programme d'Aide à l'amélioration du Réseau Routier Municipal 2016-2017, 2017-2018,2018-2019;

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ATTENDU QUE la municipalité doit affecter cette subvention à des travaux précis sur son territoire et que ces travaux ne doivent pas faire l'objet d'aucune autre subvention;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR**

ET RÉSOLU QUE la municipalité informe le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins de la Ritournelle, de l'Auberge, du chemin Lac et chemin Rodgers et Haskell Hill, pour un montant CENT TRENTE-SIX MILLE DOLLARS (136 000 \$) dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins mentionnés pour un montant subventionné de HUIT MILLE CENT SOIXANTE-SEPT DOLLARS (8 167 \$) pour l'année budgétaire 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-09-12.28

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

NOS CHÈQUES FOURNISSEURS	MONTANT
201600680 à 201600819	225 021,09 \$
Salaires août 2016	37 819,63 \$
Salaires camp de jour août 2016	8 779,25 \$

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

ET RÉSOLU QUE la secrétaire-trésorière procède au paiement de ces comptes 13 septembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-09-12.29

CORRESPONDANCE

Lettre de Madame Anne Blanchard
Lettre de Diabète Estrie
Lettre de Madame Monique Clément (statistiques des plastiques agricoles)
Lettre du Ministère des Transports, subvention de 15 904 \$

16-09-12.30

DIVERS

Aucun point.

16-09-12.31

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, **CLAUDE B. MEILLEUR** propose la clôture de la séance à 19 h 24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Martin Primeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PROCÈS-VERBAL
CANTON DE HATLEY

Martin Primeau
Maire

Liane Breton
Directrice générale